

la convention de stage

OBJET

La convention de stage a pour but de permettre aux candidats d'acquérir dans un atelier la maîtrise de la profession tout en suivant obligatoirement les cours organisés par le centre de formation.

CARACTERISTIQUES

- La convention de stage est conclue entre un maître de stage, un stagiaire et un Délégué à la tutelle.
- **Le stagiaire doit être occupé au moins 28 heures et au plus 39 heures par semaine, en ce compris les heures consacrées à la fréquentation des cours.**
- Le stagiaire perçoit une indemnité forfaitaire mensuelle.

DUREE

La durée de la convention est égale à celle de la formation (2 ans).

AVANTAGES POUR LE STAGIAIRE

- Le stagiaire se forme, sur le plan théorique et pratique, à l'exercice d'une profession indépendante.
- Il bénéficie d'une indemnité forfaitaire mensuelle.
- Il garde le statut d'étudiant (mutuelle, allocations familiales).

AVANTAGES POUR LE MAITRE DE STAGE

- L'indemnité à payer au stagiaire est déductible en frais généraux.
- Les charges sociales sont réduites.

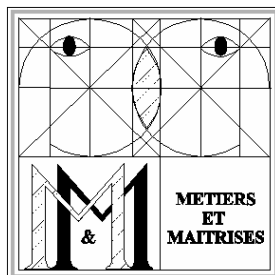
stage non obligatoire

Interrogez également FormatPME sur les formations en conservation-restauration du patrimoine mobilier

- ❖ Conservation-restauration de meubles
- ❖ Conservation-restauration de peintures de chevalet
- ❖ Conservation-restauration d'œuvres sur support papier

Ces formations de 3 ans sont accessibles par un concours d'entrée et sont sanctionnées par un diplôme homologué. Elles s'accompagnent de stages et de travaux pratiques en chapelle-atelier.

CENTRE DE FORMATION AUX



METIERS DU PATRIMOINE

Les formations en conservation-restauration du patrimoine mobilier sont organisées en collaboration avec
Métiers & Maitrises
Rue Charles Jaumotte, 7
1300 WAVRE (LIMAL)

Formation
Chef d'entreprise

formatpme^{asbl}
formation pme namur / brabant wallon

Antiquaire négociant en œuvres d'art

Formation de chef d'entreprise
Cycle de 2 ans
DIPLOME OFFICIEL HOMOLOGUE



Site de WAVRE

Rue Charles Jaumotte, 7

1300 WAVRE (Limal)

Tél : 010/41.95.82

Fax : 010/41.95.73

E-mail : wavre.patrimoine@ifapme.be

www.formatpme.be



objectifs et méthode de travail

L'engouement actuel pour le métier d'antiquaire est lié à un développement sans précédent du marché de l'art. La compétition qu'il détermine ne peut qu'être fatale aux amateurs et aux débutants les moins aguerris.

Conçus dans ce contexte de concurrence, les cours de FormatPME répondent à une double exigence de culture générale et de spécialisation. Fondements de toute compétence particulière, les cours généraux visent à l'acquisition des notions de base de l'histoire de l'art et de l'histoire des styles européens, ainsi qu'à l'initiation aux problèmes juridiques et commerciaux. Ils débouchent sur une dizaine de cours spécifiques, privilégiant chacune des familles d'objets dont l'antiquaire moderne assume la promotion: du mobilier à l'orfèvrerie en passant par la peinture, la sculpture, la céramique, les tapisseries, les gravures...

Les enseignants ont été choisis non seulement pour leur aptitude à enseigner la théorie de leur discipline, mais aussi pour l'expérience concrète de l'objet d'art et la familiarité avec la réalité commerciale qu'ils doivent à leur fonction de conservateur de collections publiques ou privées, d'antiquaire ou de commissaire-priseur.

Les cours sont prolongés par les visites guidées de musées, d'expositions ou de collections particulières, afin d'assurer un contact direct avec les œuvres.

conditions d'admission

1. **Avoir satisfait à l'obligation scolaire**
2. **Etre titulaire**
 - soit d'un certificat d'enseignement secondaire inférieur (y compris professionnel si antérieur à 1998) ou d'un certificat d'apprentissage;
 - soit d'un certificat du second degré de l'enseignement général, technique ou artistique;
 - soit d'un certificat du troisième degré de l'enseignement professionnel et avoir obtenu la qualification de 6^e année;
 - soit être titulaire d'un registre de commerce au moment de l'inscription.
3. **A défaut** : présenter un **examen d'entrée**.
4. Etre disponible pour participer, en cours d'année, à un certain nombre d'activités imposées, visites de foires, de musées et de ventes publiques, travaux en bibliothèque...
5. En fonction des études antérieures, des dispenses peuvent être accordées pour les seuls cours d'histoire de l'art et de gestion.

programme

MATIERES	1 ^{re}	2 ^e
Histoire de l'art	60	32
Mobilier	44	44
Art moderne	20	20
Sculpture	-	24
Peinture	20	22
Gravure	22	-
Tapisserie	-	20
Orfèvrerie	-	20
Verre	12	-
Céramique	24	-
Achat - vente - expertise	-	20
Gestion commerciale	54	34
Droit civil et commercial	-	20
Total d'heures	256	256

A l'issue des 2 années de formation, un **jury de fin d'études** (identification circonstanciée de pièces) donne accès au diplôme.

modalités pratiques

HORAIRES

- Pour les deux années: **cours les lundis et mardis**
 - de 14h à 17h40
ou
 - de 18h à 21h40
- Début des cours: 2^e ou 3^e semaine de septembre
- Fin des cours: 2^e ou 3^e semaine de juin (respect des congés scolaires)

DROIT D'INSCRIPTION

330 € par an.

